

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2025
Délibération n°2025/06

Date de la convocation : L'an Deux Mille Vingt Cinq,
Le Quatorze avril,
28 mars 2025
Date d'affichage : A Quatorze heures, les membres du Comité Syndical du PETR Ternois – 7 Vallées se
28 mars 2025 sont réunis en séance publique, à la Maison du Bois à Auchy les Hesdin (62770), après
convocation légale en date du Vingt Huit Mars 2025 sous la Présidence de Monsieur
BACHELET Claude, Président

Présents ou Représentés : Tous les membres en exercice, à l'exception de :

- Monsieur Bertrand BEAUCAMP
- Monsieur Sébastien BOCQUILLON
- Monsieur Jean Luc FAY
- Monsieur Willy GALLET
- Monsieur Benoît HOGUET
- Monsieur Franck MAAS
- Monsieur Damien MONTEL
- Monsieur Jean François THERET
- Monsieur Yves CARPENTIER
- Monsieur Jim DOUROLENS
- Monsieur Michel EVRARD
- Monsieur Benoît THERET
- Monsieur Gérard VANDENHOVE

Secrétaire de séance : André GENELLE

Nombre de membres : Suite au vote du budget primitif 2025 et notamment du montant de la participation des
Communautés de Communes du Ternois et des 7 Vallées, il est proposé, au prorata de la
population :

En Exercice : 36
Présents : 23
De Votants : 23

- D'arrêter la participation de la Communauté de Communes du Ternois à :

$$\frac{143\,020,13 \text{ euros}}{67\,097 \text{ hab}} \times 37\,150 \text{ hab} = 79\,186,82 \text{ euros}$$

Objet de la Délibération :
Participation
financière des
EPCI pour le
budget du
PETR Ternois 7
Vallées

- D'arrêter la participation de la Communauté de Communes des 7 Vallées à :

$$\frac{143\,020,13 \text{ euros}}{67\,097 \text{ hab}} \times 29\,947 \text{ hab} = 63\,833,31 \text{ euros}$$

La population prise en compte est la population légale des communes en vigueur au
1^{er} janvier 2025 :

Soit 37 150 habitants (55,4%) pour la Communauté de Communes du Ternois.

Soit 29 947 habitants (44,6%) pour la Communauté de Communes des 7 Vallées

Au vu des éléments présentés, Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Syndical de bien vouloir en délibérer ;

Vote :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

LE CONSEIL SYNDICAL :

ENTENDU l'exposé de son Président ;

APRES en avoir débattu,

APRES en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés

Mention

exécutoire :

Oui

DECIDE :

- d'arrêter le montant de la participation de la Communauté de Communes du Ternois à 79 186,82 € au titre de l'année 2025 ;
- d'arrêter le montant de la participation de la Communauté de Communes des 7 Vallées à 63 833,31 € au titre de l'année 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Acte rendu
exécutoire
après dépôt en
Préfecture
d'Arras le
25/04/2025
et publication
et notification
du 25/04/2025

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Claude BACHELET